

Bonne année

En ce début d'année, Frédéric CUVILLIER et Jacques POCHET, respectivement Président et Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en charge du SME, adressent à l'ensemble des entreprises et des partenaires du Parc Paysager d'activités de Landacres une très bonne année 2012. Celle-ci coïncidera avec une extension du Parc et l'arrivée de nouvelles sociétés au cœur des premières parcelles de Landacres, contribuant ainsi à sa diversification dans le respect de nos engagements en terme d'intégration paysagère des actions économiques. L'accueil de ces plus petites unités de production témoigne aussi du dynamisme économique du Boulonnais.



Gestion du Parc

Modification du règlement d'aménagement de zone

Au nord du Parc Paysager d'activités de Landacres, sur la commune d'Isques et en bordure de RD 240, des travaux d'extension sont en cours afin de permettre l'accueil d'activités artisanales et de PME-PMI ne nécessitant pas de grandes parcelles pour exercer leur activité. Ainsi, de part et d'autre d'une voirie centrale, ce sont près de 5 ha qui seront commercialisables dès 2012.

La volonté de la Communauté d'agglomération est d'offrir une offre foncière économique à tout type d'investisseur potentiel. Dès lors, il est important de faciliter l'implantation sur cette extension du seul parc ISO 14 001 de l'agglomération tout en respectant les principes fondateurs du Parc de Landacres garantissant l'intégration paysagère des bâtiments et activités économiques développés sur le site.

Or, à l'heure actuelle, le règlement d'aménagement de zone (RAZ) de Landacres est adapté à l'implantation de grandes unités sur des surfaces dépassant les 5 000 m² voire l'hectare mais il ne correspond pas à de plus petites parcelles. Il semble également indispensable, en raison des difficultés à mobiliser des nouvelles opportunités foncières sur notre territoire, de pouvoir permettre une certaine densification sur les sites économiques existants. Dans ce contexte,



les attentes de la CAB et des partenaires du Système de Management Environnemental de Landacres seront maintenues et le parc certifié ISO 14 001 conservera une part réservée aux plantations bien supérieure aux autres parcs d'activités. Il est alors préconisé de :

- constituer un secteur S5 bis au sein desquels les règles d'implantation seront modifiées pour faciliter l'arrivée d'activités légères et artisanales ;
- confier à la CAB l'étude de ce point réglementaire qui demandera, dans le premier semestre 2012, la tenue d'une enquête publique ;
- d'envisager dès aujourd'hui l'intégration dans le futur PLU Communautaire d'un règlement de Landacres intégralement revu en fonction des attentes des acteurs économiques et conformément aux principes environnementaux qui permettent à Landacres d'être certifié ISO 14 001 depuis 1998.



Informations générales

Les Trophées de la performance environnementale

Les Trophées de la performance environnementale récompensent les actions et innovations les plus intéressantes en terme de réduction des consommations (eau, énergie), de production de déchets ou encore de déplacements... Dix trophées dans quatre catégories différentes seront remis lors du salon EnviroNord 2012.

Votre entreprise développe des actions dans ce cadre ? Vous pouvez retirer un dossier d'inscription jusqu'au 13 avril 2012.

Pour plus d'informations :
www.strategie-environnement.fr/
rubrique les trophées.

A vos agendas

L'Association Syndicale de Landacres réunira ses membres (tous les propriétaires du parc) le jeudi 9 février prochain à 9h00.

Cette réunion sera suivie à 10h00 de la restitution des résultats de l'Enquête sur les conditions d'exercice sur le Parc Paysager d'activités de Landacres permettant de faire un bilan sur les actions à venir afin de répondre aux attentes des entreprises implantées.

Nous vous remercions par avance de votre participation à ses réunions.



Renouvellement de la certification ISO 14001 du Parc

Dans le cadre du renouvellement de la certification ISO 14001 du Parc Paysager d'activités de Landacres, Monsieur Gérard MILLET est venu auditer les services de la CAB pour le compte de l'organisme ECOCERT ENVIRONNEMENT (ex-ECOPASS) le 18 novembre dernier.

Monsieur MILLET n'a pas relevé de non-conformité par rapport au référentiel ISO 14001 et n'a émis qu'une seule remarque en relevant le fait qu'il n'existait pas de liste des personnes non sensibilisées au système de management. D'autre part, dans l'objectif d'amélioration continue de la qualité, il a indiqué qu'une des opportunités d'amélioration à mettre en place serait d'identifier les moyens de mesure de l'efficacité d'une action au moment de sa mise en place et non a posteriori.

POINTS FORTS

L'auditeur a aussi et surtout souligné les points forts du système de management mis en place à la CAB : implication de la direction et des collaborateurs, relations soutenues avec les partenaires, Revue de Direction ouverte à tous les partenaires, la mise en place d'outils de sensibilisation tels que le document diaporama "Sensibilisation à ISO 14001" (disponible sur simple demande à la CAB), la diffusion d'informations via bulletin du Système de Management de l'Environnement "La Lettre de Landacres".

Notation Globale ECOPASS



Critère d'exigence - Année n

- D** : Très insuffisant ou inexistant, nécessité de mise en place
- C-** : Insuffisant, nécessité de mise en conformité
- C à C+** : Passable, à améliorer
- B- à B+** : Satisfaisant
- A- à A+** : Très satisfaisant, exemplaire

Critère de progrès - Evolution année - n à n+1

- de D à C-** : A poursuivre
- de C- à C** : A poursuivre
- de C+ à B-** : En progrès
- de B à A-** : Progrès notable
- de A à A+** : Très satisfaisant

Suivi de la biodiversité

Dans le cadre de la certification ISO 14 001 du Parc, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'est engagée dans un suivi de la biodiversité avec un volet suivi de la faune.

Afin d'assurer ce suivi, chaque détenteur d'un bail de chasse a reçu un tableau permettant de recenser les espèces chassées durant la saison de chasse 2011-2012. A réception de ces tableaux à la fin de la saison, un bilan global pourra être édité.

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble des chasseurs de leur contribution à ce suivi.



Vie des entreprises

Arriivée de la société

Himber Technologies

Fondée en 1992 et dirigée par Monsieur Jean-Marie Ridez, Himber Technologies est une société spécialisée notamment dans la conception et la réalisation de machines spéciales (lignes de production sur mesure, applications robotisées...), adaptées spécifiquement aux besoins de leurs clients. Elle propose également des prestations d'analyse des process. Afin de pouvoir augmenter ses capacités de production, la société Himber Technologies, aujourd'hui implantée sur le Parc d'activités de la Liane à Saint-Léonard, a souhaité pouvoir installer ses locaux sur le Parc Paysager d'activités de Landacres. Le vendredi 23 septembre dernier, la Commission Architecturale et Environnementale a émis un avis favorable sur ce projet d'implantation et le permis de construire a été déposé.

Pour plus de renseignements :

<http://www.himbertechno.com/>

Contact tél. : 03 21 87 07 07

HIMBER

Arriivée de la société

Omega Equipements

Dirigée par Monsieur Marc Roussé, la société Oméga Equipements a été créée en 1987. Elle est spécialisée dans le câblage d'armoires électriques pour les petits et gros équipements.

Cette société s'installera prochainement sur le Parc Paysager d'activités de Landacres, le permis de construire vient d'ailleurs d'être validé pour une implantation prévue en 2012.



La Lettre de Landacres

N° 54 Février 2012

Rédaction : Communauté d'agglomération du Boulonnais

Maquette : Service communication CAB

Contact : Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, boulevard du Bassin Napoléon - BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Tél : 03 21 10 36 30 / Fax : 03 21 10 36 06 / E-mail : economie@agglo-boulonnais.fr

www.agglo-boulonnais.fr